

<p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b></p> <p>*****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE</p> <p>***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p><b>Commune de FOURNEAUX</b></p>	<p><b>SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026</b></p> <p><i>L'an deux mil vingt-six, le <b>neuf mars</b> à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Mélanie BIBOLLET.</i></p> <p><i>Absents excusés : Dorian MAGNIER.</i></p> <p><i>Procurations : Gilles FAVRE à Claude MEILLE Kelly BERTRAND à Samuel FADDA Aurélié FERREIRA à Dominique GALERNE.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Pascale BERTHOLLET.</i></p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice : 13</i></p> <p><i>Présents : 9</i></p> <p><i>Votants : 12</i></p> <p><i>Quorum : atteint</i></p>	
<p><i>Date de la convocation : 04/03/2026</i></p>	

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire présente, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Madame Pascale BERTHOLLET suite au décès de son frère, Jean-Claude, agent retraité de la Commune de Fourneaux, et lui assure, ainsi qu'à sa famille, le soutien de l'ensemble des conseillers et des agents municipaux. Il adresse également ses condoléances à Madame Régine DESCOTES, ancien Adjointe, pour le décès de sa maman, en lui exprimant le soutien du Conseil Municipal.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **I - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil qu'il a été nécessaire de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif 2025 de la Commune. Il rappelle que, par délibération n° 25-2025 du 8 avril 2025, le Conseil municipal l'a autorisé à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Dans ce cadre, un virement de crédits d'un montant de 2 600,00 € a été effectué en section de fonctionnement afin d'abonder l'article D 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales ». Ce mouvement est compensé par une diminution des crédits inscrits à l'article D 60623 « Alimentation ».

Ce virement est réalisé sans incidence sur l'équilibre global de la section de fonctionnement.

### **II - BUDGET COMMUNAL M57**

- **Approbation du Compte financier unique 2025**

Il est rappelé que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissaient jusqu'alors ces documents budgétaires.

Le CFU constitue un document unique mettant en évidence les informations essentielles relatives à la situation financière de la collectivité. Il présente notamment les résultats de l'exercice, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents.

Il est également précisé que le CFU repose sur une procédure entièrement dématérialisée. Ce dispositif permet la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, facilitant ainsi le travail préparatoire à l'établissement du document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que lors des séances au cours desquelles le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit un président de séance. Dans ce cadre, le Maire peut assister aux débats mais doit se retirer au moment du vote et ne peut ni voter son propre compte administratif ni donner ou recevoir procuration.

En application de ces dispositions, Monsieur le Maire a quitté la séance au moment de l'examen du CFU. Le Conseil municipal a alors procédé à l'élection d'un président de séance et a désigné Monsieur Claude MEILLE pour assurer la présidence.

Monsieur le Président de séance présente ensuite le Compte Financier Unique 2025, dont les principaux éléments sont les suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	471 525,35€	1 069 845,00€	1 541 370,35€
	Recettes réalisées	184 217 ,21€	1 099 722,27€	1 283 939,48€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	633 507,00€	1 420 150,13€	2 053 657,13€
	Dépenses réalisées	270 415,63€	951 879,92€	1 222 295,55€
	Restes à réaliser	327 700,00€	0,00€	327 700,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 86 198,42€	147 842,35€	61 643,93€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	161 981,65€	350 305,13€	512 286,78€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	75 783,23€	498 147,48€	573 930,71€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 327 700,00€	0,00€	- 327 700,00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 251 916,77€	498 147,48€	246 230,71€

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance et en avoir délibéré, le Conseil municipal, statuant à l'unanimité des membres présents et votants, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Fourneaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Après avoir constaté le résultat de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reporte les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 842,35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	350 305,13 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	498 147,48 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	75 783,23 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- 327 700,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	= D+E - 251 916,77 €
<b>AFFECTATION = C</b>	= G+H 498 147,48 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	251 916,77 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	246 230,71 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00€

- **Vote de subventions de fonctionnement aux sociétés, associations et organismes divers 2026**

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions annuelles aux associations, sociétés et organismes divers pour les montants suivants :

• C.C.A.S. de FOURNEAUX	:	15 553.71€
• Subventions annuelles aux associations	:	10 410.00€
• Subventions exceptionnelles aux associations	:	1 016.00€
• En réserve	:	3 974.00€
• En attente	:	600.00€

- **Vote des taux des impôts directs locaux 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état fiscal n°1259, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, n'a pas encore été notifié à la commune à la date de la présente séance.

La commission des finances réunie ce 02 mars, après présentation de simulations, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2026 comme suit,

- taxe d'habitation : 10,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,00 %
- cotisation foncière des entreprises : 13,50 %

- **Adoption du budget primitif de la commune 2026**

Après avoir examiné, chapitre par chapitre la section de fonctionnement et opération par opération la section d'investissement, le projet présenté par le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2026 qui se résume ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	1 283 082,91€
- Recettes et dépenses d'investissement	:	796 000,00€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

### **III - BUDGET DE L'EAU M49**

- **Approbation Compte financier unique 2025**

Monsieur le Maire a quitté la séance au moment de l'examen du CFU. Le Conseil municipal a alors procédé à l'élection d'un président de séance et a désigné Monsieur Claude MEILLE pour assurer la présidence. Monsieur le Président de séance présente ensuite le Compte Financier Unique 2025, dont les principaux éléments sont les suivants :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	89 843,49€	64 801,00€	154 644,49€
	Recettes réalisées	55 924,00€	67 764,49€	123 688,49€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	168 466,67€	128 940,99€	297 407,66€
	Dépenses réalisées	81 626,55€	56 926,31€	138 552,86€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 25 702,55€	10 838,18€	-14 864,37€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	78 623,18€	64 139,99€	142 763,17€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	52 920,63€	74 978,17€	127 898,80€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	52 920,63€	74 978,17€	127 898,80€

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance et en avoir délibéré, le Conseil municipal, statuant à l'unanimité des membres présents et votants, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 du service de l'eau de la Commune de Fourneaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Après avoir constaté le résultat de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reporte les résultats comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 838,18€
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00€
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	64 139,99€
<b>Résultat à affecter d. = a. + c.</b> <b>(Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>74 978,17€</b>
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	52 920,63€
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00€
<b>Besoin de financement = e. + f</b>	<b>0,00€</b>
<b>AFFECTATION = d</b>	<b>74 978,17€</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00€
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 2)	0,00€
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672)	74 978,17€
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

- **Refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe de l'eau**

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, le Conseil Municipal décide de facturer au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal pour un montant de 12 200€.

- **Adoption du budget primitif de l'eau 2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'eau pour 2026, élaboré sur la base prévisionnelle d'une vente d'eau de 27 000m<sup>3</sup> se résumant ainsi :

- Recettes et dépenses d'exploitation :	140 990,42€
- Recettes et dépenses d'investissement :	120 281,55€

#### **IV - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- **Avenant n° 2 a la convention d'utilisation des locaux affectes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haute Maurienne Vanoise (CIAS HMV), dans le cadre de sa compétence relative à l'organisation, l'encadrement et la gestion de la restauration scolaire ainsi que des accueils de loisirs, garderies périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans du territoire, occupe des locaux appartenant à la Commune de Fourneaux afin d'y assurer ces activités.

Il précise qu'une convention de mise à disposition des locaux situés au sein de l'école de Fourneaux a été signée le 27 septembre 2019, puis modifiée par un avenant n° 1 en date du 1er septembre 2023.

En raison de l'utilisation d'une salle supplémentaire par le CIAS Haute Maurienne Vanoise, il convient de mettre à jour la convention d'occupation des locaux à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 par la signature d'un avenant n° 2.

Monsieur le Maire propose en conséquence à l'assemblée de valider les termes du projet d'avenant à la convention et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les termes du projet d'avenant relatif à l'utilisation des locaux communaux pour l'accueil périscolaire, autorise Monsieur le Maire à le signer et le charge de l'exécution de la présente délibération.

- **Avenant n° 2 a la convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de gestion de la Savoie propose un avenant à la convention relative à la transmission, au contrôle et à l'instruction des dossiers de retraite CNRACL des agents communaux.

Il rappelle que la convention initiale, signée le 12 juin 2019, couvrait la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 et qu'elle a été prorogée à compter du 1er janvier 2023, dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention nationale entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts.

Il précise qu'en raison de l'évolution et de la complexité croissante de la réglementation en matière de retraites, les conditions tarifaires des interventions du Centre de gestion seront révisées à compter du 1er janvier 2026 et que trois nouveaux processus d'intervention sont intégrés dans le dispositif.

Monsieur le Maire indique que la signature de l'avenant n° 2 permettra à la collectivité de continuer à bénéficier, si nécessaire, de l'assistance du Centre de gestion pour la vérification et l'instruction des dossiers de retraite CNRACL. Il est rappelé que cette signature n'oblige pas la commune à confier l'ensemble des dossiers au Centre de gestion et qu'aucune facturation n'interviendra en l'absence de saisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer, pour une application à compter du 1er janvier 2026.

#### V - PERSONNEL COMMUNAL

- **Emplois saisonniers**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter trois agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire/saisonnier d'activité pour des durées respectives de 6 et 2 mois.

- **Emplois étudiants été 2026**

Après avoir pris connaissance de la liste des jeunes étudiants susceptibles de travailler pour la Commune durant l'été, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 8 postes d'adjoints techniques destinés aux étudiants de 16 à 18 ans, pour une durée de 15 jours chacun dans la période comprise entre le 6 juillet 2026 au 28 août 2026 inclus et fixe leur rémunération par référence au 1er échelon du grade des adjoints techniques.

#### VI - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Patou ROBIN adresse ses remerciements à Géraldine BOTTE, élue à Modane, avec qui elle a eu le plaisir de travailler durant ce mandat sur de beaux projets, notamment l'organisation de la Fête d'ici et d'ailleurs.

Elle tient également à remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal de Fourneaux pour leur collaboration et leur engagement tout au long de ce mandat.

Claude MEILLE exprime son inquiétude concernant le câble de fibre optique, qui frotte le long de la digue depuis sa réparation à la suite de la crue. Ces frottements risquent d'endommager le câble et de priver les habitants des Vieux Fourneaux de connexion.

Il précise que notre contact au sein du Conseil départemental semble impuissant à faire intervenir les sous-traitants concernés par les réparations du réseau.

Une visite sur site, réunissant l'ensemble des donneurs d'ordres et des sociétés concernées, est également souhaitée afin de constater les malfaçons de pose de ligne et les autres défauts à réparer dans les plus brefs délais. Il ajoute que certains concitoyens rencontrent de grandes difficultés pour être raccordés.

En clôture de ce dernier Conseil Municipal du mandat, Monsieur le Maire, François CHEMIN, tient à remercier l'ensemble des élus pour leur implication et le travail accompli. Il adresse une pensée toute particulière à Pierre SIRE, qui met un terme à son engagement après avoir été à ses côtés pendant trois mandats, ainsi qu'à Pascale BERTHOLLET, qui l'a accompagné pendant deux mandats, et à Gilles FAVRE et Dorain MAGNIER, présents durant un mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Fait à FOURNEAUX, le 10 mars 2026

La secrétaire de séance,  
Pascale BERTHOLLET



Le Maire,  
François CHEMIN

